

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE LOIRE ET RHONE**

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Agent de maîtrise principal

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. MAGAT DOMINIQUE 04677 COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-05-2023 (anc. 2 A 8 M)	Titulaire (CNRACL) 13ème échelon Depuis le 01-11-2023	Oui / Non		01-11-2026

En attente confirmation cotraitée

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade

Vous devez effectuer les étapes suivantes

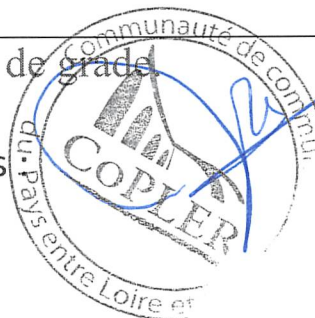
1/ Renseigner « *à la main* » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité



LE VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
VINCENT GRIVOT

NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE LOIRE ET RHONE****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Agent de maîtrise principal

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. FELIX PIERRE 03040 COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE	Agent de maîtrise Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-07-2022 (anc. 3 A 6 M)	Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 21-06-2024	<input checked="" type="radio"/> Oui / <input type="radio"/> Non	1	01-07-2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

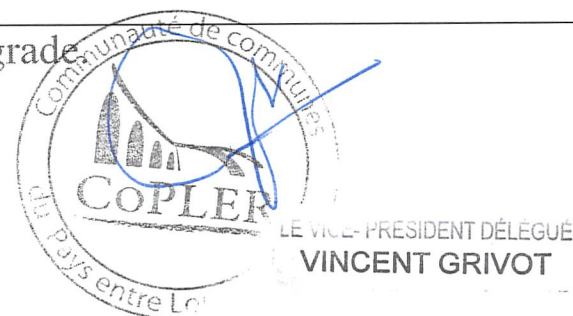
1/ Renseigner « *à la main* » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité



NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE LOIRE ET RHONE****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme GIRARDET MARIE-NOELLE 09769 COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps partiel (tranche des 80) à 80.00 % Depuis le 01-01-2017 (anc. 9 A)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 29-02-2024	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non		01-01-2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité



NOM DE LA COLLECTIVITE :**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES****COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE LOIRE ET RHONE****Avancement de grade catégorie C 2026****Grade d'avancement :** Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

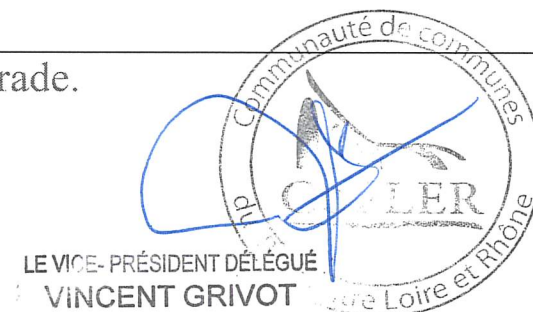
Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme COURRIER DOLORES 10175 COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE LOIRE ET RHONE	Adjoint administratif terr. Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps partiel (tranche des 50) à 50.00 % Depuis le 01-03-2018 (anc. 7 A 10 M)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 06-03-2025	<u>Oui</u> / Non		01-03-2026 01/04/2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité



AGENT	ENTRÉE COLL	GRADE ACTUEL	ECH ACTUEL/IM	ECH PRÉVU/IM	DATE MINI	PROJECTION	
AVANCEMENT DE GRADE ADJT ADM PAL 2CL							
DOLORES BLANCO	13/03/2017	ADJT ADM	7/372	5/374	01/03/2026	1/3 AA	01/11/2026 : ECH 6/376
MARIE-NOELLE GIRARDET	04/06/2013	ADJT ADM	9/376	7/377	01/01/2026	2/3 AA	01/11/2026 : ECH 8/385
AVANCEMENT DE GRADE AGENT DE MAITRISE PAL							
Pierre FELIX		AGENT DE MAITRISE	10/421	06/430	01/07/2026	2/3 AA	env 07/02/2027 : ECH7/440
Dominique MAGAT		AGENT DE MAITRISE	13/481	09/482	01/11/2026	AA	01/11/2027 : ECH 10/508

LDG

ok Dolores u formations/gans 5/7 → 012 + up

Marie-Noëlle 1/7

ok Pierre 6/7 → 012 + lo p.

Nbr. Dominique peu p. 4/7